

CURIS

AU MONT D'OR

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 11 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Curis-au-Mont-d'Or réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil, après convocation légale et sous la présidence de M. Pierre GOUVERNEYRE, Maire.

Membres présents : MME Frédérique BAVIÈRE ; MME Brigitte CHATRON-LEFEBVRE ; MME Martine DUCHENAUX ; MME Bérangère DURAND-MATHIEU ; M. Stéphane FERRARELLI ; M. Marc GAUBERT ; M. Pierre GOUVERNEYRE ; M. Philippe GUINET ; MME Selma JACOB ; M. Michel JAENGER ; M. Philippe NICOLAS ; M. Jean-Luc POIRIER

Membres excusés : MME Stéphanie DELEPINE (pouvoir à MME Bérangère DURAND-MATHIEU)

Secrétaire de séance : Bérangère DURAND-MATHIEU

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 24/02/2026

Date d'affichage :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2025

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET PRINCIPAL

M. Stéphane FERRARELLI, Conseiller Municipal délégué aux Finances, rappelle au Conseil Municipal que le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire à hauteur de 824 472.29 € en section de fonctionnement ainsi qu'un solde déficitaire à hauteur de 146 252.22 € en section d'investissement, après reprise des résultats antérieurs.

CONSIDÉRANT les états des restes à réaliser arrêtés au 31 décembre 2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

D. 001, Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	:	146 252.22 €
R. 1068, Excédents de fonctionnement capitalisés	:	675 888.51 €
R. 002, Résultat de fonctionnement reporté	:	148 583.78 €

VU le Compte Financier Unique 2025 précédemment approuvé ;

Après délibération et vote, par 9 voix pour, 3 contre (Marc GAUBERT, Martine DUCHENAUX et Michel JEANGER) et 1 abstention (Brigitte CHATRON-LEFEBVRE), le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme présentés ci-dessus.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales modifié, notamment l'article L.2222- 3 ;

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique (CFU) est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT les éléments susvisés et la présentation générale du CFU 2025 ci-après ;

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du budget principal, réalisé par M. Stéphane FERRARELLI, Conseiller Municipal délégué aux Finances ;

VU le CFU 2025 du budget principal ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 237 184,60	1 186 212,00	2 423 396,60
	Recettes réalisées (1)	B	168 719,98	1 283 663,90	1 452 383,88
	Restes à réaliser	C	78 000,00	0,00	78 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 364 209,54	1 808 146,68	3 172 356,22
	Dépenses réalisées (1)	E	441 997,14	1 081 126,29	1 523 123,43
	Restes à réaliser	F	607 636,29	0,00	607 636,29
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-273 277,16	202 537,61	-70 739,55
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	127 024,94	621 934,68	748 959,62
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-146 252,22	824 472,29	678 220,07
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-529 636,29	0,00	-529 636,29
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-675 888,51	824 472,29	148 583,78

À l'issue de cette présentation, et hors présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à 8 voix pour, 3 contre (Marc GAUBERT, Martine DUCHENAUX et Michel JEANGER) et 1 abstention (Brigitte CHATRON-LEFEBVRE) :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal qui présente un résultat de clôture excédentaire à hauteur de 824 472.29 € en section de fonctionnement ainsi qu'un solde déficitaire à hauteur de 146 252.22 € en section d'investissement, après reprise des résultats antérieurs.

Questions : pourquoi les subventions ne sont pas inscrites ? Les subventions ne sont pas inscrites car nous ne savons pas, en 2025, ce que nous allons toucher.

Elles ne sont inscrites nulle part, qu'est ce qui les matérialise ? Nous avons des attestations de subventions. La traçabilité est dans les dossiers.

Fin de la séance à 21h15